



## Congés payés et jours fériés

Par **kobarmstrong**, le **17/03/2011** à **22:20**

Bonjour,

Mon employeur décompte de mes jours de congés les jours fériés & ponts qu'il impose à tous les salariés.

Exemples:Ascension:jeudi 13 & vendredi 14 imposés comme non travaillés et donc 2 jours pris sur les congés payés.Le 1er janvier, le lundi de Pâques, de Pentecôte, le 14 juillet, le 1er & le 11 novembre autant de jours décomptés sur les congés payés.

Est-ce-légal?(convention collective organisme de formation).